DEPARTEMENT DE LA SARTHE



Tél.: 02.43.27.70.95 Fax: 02 43 27 77 47

e-mail: mairie.degre@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 12 Mars 2014

DATE DE CONVOCATION: 3 Mars 2014

DATE D'AFFICHAGE: 3 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le douze mars à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

Nombre de membres en exercice: 14 Présents: 12 Votants: 13

ETAIENT PRESENTS: Messieurs GENEST Dominique, BLOT Jean-Paul, COSNET Christian, PALAIS Alain, GASNIER Gérard, DERRIEN Stéphane, COULON Paul, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël, LANGEVIN Patrick et Mesdames BOUTELOUP Céline, BOURGES Isabelle, JEUDON Lydie et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur DERRIEN Stéphane Procuration à Madame JEUDON Lydie

<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Madame LECHAT Sylvie

- * Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 Février 2014
- * Monsieur le Maire rappelle que depuis environ huit mois, le service comptabilité emploie le système mis en place provisoirement par la trésorerie principale, qui permet d'utiliser des signatures électroniques et d'envoyer les flux comptables de la commune par voie informatique. A partir du début avril 2014 ce système devra être remplacé par un contrat passé avec un prestataire privé.

Afin qu'il n'y ait pas de soucis de paiement et de comptabilité, il est préférable de choisir maintenant le prestataire afin que tout soit prêt à fonctionner dès l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale.

Des devis ont été demandés à trois prestataires : BERGER LEVRAULT (Segilogue), AWS et SCRI.

Après discutions et réflexion, les membres du conseil Municipal choisissent BERGER LEVRAULT et autorise le maire à signer le contrat pour deux signatures électroniques et celui pour le transfert de flux.

- * Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques temps, le standard mairie ne fonctionne pas correctement. De plus il serait souhaitable d'avoir une facturation globale en ce qui concerne le site mairie en téléphonie, internet et mobile.
 Un devis a été demandé auprès de l'opérateur Orange. Celui-ci propose une seule facture regroupant les différents contrats (ligne fixe avec accès internet, ligne fax et ligne mobile) et la possibilité d'une location de standard.
 Après réflexion, les membres du conseil
 - **Optent** pour cette proposition d'une seule facture par mois pour le site mairie et la location du standard
 - Autorisent le maire à signer les contrats et tout autre document se rapportant à ce dossier
 - * Tour de garde élections municipales du 23 mars 2014

TOURS DE GARDE MUNICIPALES 23 MARS 2014	
Horaires	Personnes
8h00 à 10 h00	LECHAT Sylvie - SOREAU Jean Jacques - VALLEE Joël
10h00 à 11h00	BOURGES Isabelle - CURTIS Mélinda - GASNIER Gérard
11h00 à 12h00	BOURGES Isabelle - COSNET Christian - MONTACLAIR Karine
12h00 à 14h00	COULON Paul - GENEST Dominique - PALAIS Alain
14h00 à 16h00	BLOT Jean- Paul - DELHOMMEAU Denis - LANGEVIN Patrick
16h00 à 18h00	BOUTELOUP Céline - DERRIEN Stéphane - JEUDON Lydie

- * Le Conseil municipal décide d'attribuer au budget du Centre Communal d'Action Sociale une subvention communale d'un montant de 1 744,00 €.
- * Au vu des résultats de l'exercice 2013 du budget C.C.A.S., la commission administrative, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour la somme de 3 725.28 €.
- *Le Conseil municipal décide de reprendre le résultat de la quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice 2013 et de mandater la somme de **20 611.51** € au compte 1391 en dépenses de la section d'investissement.
 - * Le Conseil municipal décide d'attribuer au budget du Centre Communal d'Action Sociale une subvention communale d'un montant de 1 744,00 €.

* Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal le résultat excédentaire

2013 de la section d'exploitation du budget assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recettes d'exploitation:

Compte 002 – Excédent d'exploitation : 47 365,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte La proposition ci-dessus.

* Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu le projet de budgets primitifs pour l'exercice 2014,

Entendu l'avis favorable de la commission des Finances Communales en sa séance du Février 2014,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013 du budget principal et assainissement adoptés dans la présente séance du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2014 ci-annexés qui se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section Fonctionnement : 622 987,00 € Section Investissement : 363 329,59 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement : $106\ 212,25\ €$ Section Investissement : $189\ 100,60\ €$

Levée de la séance à 19h45